



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Rouen, le 15/05/2020

Monsieur le député,

Par courrier du 12 mai dernier vous m'interpellez sur les difficultés rencontrées par la filière cidricole normande en cette période de crise liée au COVID 19.

Comme vous le savez, la filière commercialise 60 % de sa production en grandes et moyennes surfaces (GMS) et 40 % en restauration hors domicile (RHD). La perte de marché estimée par la filière est de 25 % en GMS et 100 % en RHD. Les producteurs les plus impactés sont les producteurs spécialisés, produisant des produits de haut de gamme destinés aux restaurants, aux touristes et à l'exportation. Certains rencontrent des problèmes de trésorerie et constituent des stocks qui risquent de peser durablement sur le marché.

L'enjeu pour la filière est donc de parvenir à réduire les stocks en valorisant les productions dans des filières non alimentaires, telles que la distillation ou la méthanisation. Les pertes financières entraînées par ce type de valorisation pourraient être importantes mais moins impactantes qu'une chute durable des prix.

Les difficultés de cette filière sont bien identifiées au niveau national et font l'objet d'un suivi attentif par le Ministre de l'agriculture et de l'alimentation. Le Ministre a ainsi eu un échange en visioconférence ce mardi 12 mai avec l'interprofession de la filière cidricole. Les professionnels ont pu exposer à cette occasion le constat et leurs demandes. À la suite de cet échange, le Ministre a, de nouveau, sollicité ce mercredi 13 mai lors du Conseil des ministres européens de l'Agriculture des mesures au niveau européen pour accompagner cette filière, de même que pour les filières brassicole et viticole qui concernent moins la Normandie.

Monsieur Jean-Paul LECOQ
Député de Seine-Maritime
12 Rue Michel Gautier
76 600 LE HAVRE

.../...

...

En effet, plusieurs demandes de l'interprofession relèvent du niveau décisionnel de la Commission européenne :

- l'obtention d'aides spécifiques à la filière, sujet sur lequel le Ministère de l'agriculture et l'alimentation est intervenu hier auprès des instances européennes
- la demande de réinscrire le cidre dans l'OCM (organisation commune de marché) vitivinicole, plutôt que dans l'OCM fruits et légumes, permettant d'accéder aux autorisations de distillation

Ces demandes sont portées au niveau national par les autorités françaises qui étudient l'ensemble des mesures qui pourraient être mises en œuvre pour répondre aux attentes de cette filière.

Au-delà de ces mesures spécifiques, les producteurs ont la possibilité, comme les autres secteurs économiques, de bénéficier, dans les conditions requises, aux dispositifs mis en place par le Gouvernement pour atténuer les effets économiques et sociaux de la crise sanitaire lié au covid 19 : Prêts Garantis par l'État, Fonds de Solidarité, reports de charges sociales et activité partielle en cas de présence de salariés sur l'exploitation.

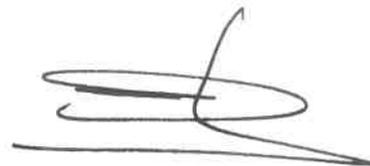
Un appui financier national en matière de communication est également en cours d'examen par l'établissement des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer). La Région Normandie serait aussi disposée à accompagner la filière en termes de communication avec d'autres filières qui sont aussi en difficulté (conchyliculture, pêche, cidre...). Il est essentiel de communiquer sur la qualité des produits et l'approvisionnement des GMS locales.

Les services de l'État appuieront les professionnels dans ces démarches de communication à l'échelle interrégionale. La filière cidricole doit en effet profiter de cette situation pour renforcer sa structuration et ainsi mieux valoriser la qualité de ses produits.

Enfin, je suis en relation constante avec le Président de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie qui m'a fait part de ses propositions pour relancer l'agriculture normande et son industrie agro-alimentaire. L'action en faveur de la filière cidricole pourra s'inscrire dans ce cadre d'action plus large.

Je vous prie, Monsieur le Député, d'agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

b. a. m.



Pierre-André DURAND